

Avis public



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

6767, chemin de la Côte-des-Neiges

Avis public est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 2 septembre 2014, à 19 h, au Centre sportif de Notre-Dame-de-Grâce, 6445, avenue de Monkland, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'alignement de construction d'un bâtiment situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges.

Cette dérogation mineure concerne l'article 50 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et permettrait d'autoriser que l'enveloppe du bâtiment empiète au plus de 25 cm sur l'alignement de construction.

Toute personne intéressée peut se faire entendre au conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

DONNÉ à Montréal, ce 6 août 2014.

Geneviève Reeves, avocate
Secrétaire d'arrondissement